30e ANNEE N° 2449 PARAIT LE SAMEDI 17 MAI 1919

# SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Huit francs par an
ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, *Rue Droite* 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
*On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste*
Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse. 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0,40
Commerciales (la ligne).....0.30
Réclames (la ligne).....0,60
*Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.*

## LA VOIX DE NOS MORTS

Les vivants de l'heure présente et les générations qui vont venir ne sauraient entendre de voix plus éloquentes et plus éducatrices que celle des morts de la Grande Guerre. Hé! Quoi ! Ces morts nous parlent-ils ? Oui, il n'y a qu'à savoir et vouloir les entendre. Sans doute leur lèvres sont closes, leur langue glacée, leurs yeux éteints sont sans expression et leurs membres raidis dans le glorieux suaire n'accomplissent aucun geste. Mais il est quelque chose de plus prenant que la voix, de plus électrisant que le regard, de plus impérieux que le geste : c'est leur action, l'action héroïque dans laquelle ils ont trouvé l'immobilité de la mort. Ingrats, sourds et coupables du crime de lèse-patrie ceux qui n'entendraient pas les voix qui s'élèvent de ces milliers de tombes échelonnées de Belfort à Dunkerque, en cette région d'horreur et de gloire qui longtemps s'appelait le front

Pourquoi sont ils morts, en effet nos sublimes héros ? Pour obéir, jusqu'au sacrifice suprême, à l'appel de la Patrie, ils sont tombés par discipline et par devoir, montrant à tous que ce devoir n'est pas une chimère, qu'à certaines heures décisives tout doit s'effacer devant son accomplissement intégral. Ils sont tombés pour la Patrie. Or si nous avions pu oublier, parfois, dans les heures délicieuses de la paix, le sens de ce mot par qui vivent les nations et grandissent les peuples, nous en avons senti soudain la vivante et saignante réalité à la vue de nos plus belles régions envahies et saccagées. Le défilé lamentable des réfugiés nous a révélé combien il est triste de se trouver, du jour au lendemain, sans "feu ni lieu". La Patrie n'était plus alors seulement un être moral, avec une langue, une histoire, un présent, un avenir ; la Patrie c'était la maison qui nous a vu naître, notre jardin, notre champ, le village, le clocher, le cimetière où dorment nos ancêtres.

Et si tout cet ensemble de choses si bonnes et douces, auxquelles nous tenons par le fond des entrailles, nous n'avons pas été obligés de les abandonner ; si nous n'avons pas vu notre maison détruite, notre champ bouleversé, notre clocher bombardé, à qui en sommes-nous redevables ? — A nous ! clament les morts. Pendant que vous étiez tranquilles en vos demeures, nous étions ici, l'arme au poing, l'esprit tendu, face à l'ennemi, et lui redisant pendant d'interminables heures : « Je tomberai, si le sort m'est fatal, mais tu n'iras pas plus loin, tu ne passeras pas ! » Des millions de Français ont tenu ce langage et l'ennemi n'a pas passé.

Mais hélas ! qui comptera les morts ! Au moins ne les oublions pas. En recueillant à pleines mains les moissons de la gloire, en savourant l'ivresse du triomphe, gardons le souvenir des sublimes laboureurs de la tranchée.

— Oh ! nul ne les oublie, allez-vous protester. — Sans doute à l'heure actuelle et durant les années qui vont suivre, leur souvenir est et sera vivant dans le cœur de leurs parents, de leurs proches, de leurs amis. Leur âme nous enveloppe, leur nom est sur nos lèvres, leur exemple est notre vie. Laissez passer le temps et le " vent d'oubli qui souffle sur la mémoire des hommes " finira par faire son œuvre.

Aujourd'hui nous les berçons en notre mémoire, ils sont « nos héros », nos « grands morts » mais bientôt, si nous n'y prenions garde, ils ne seraient plus que des " absents ", et les absents sont vite oubliés ; en tout cas ils ne nous parlent plus et l'écho de leurs leçons s'éteint rapidement.

Pour préserver leur mémoire de ce suprême outrage de l'oubli, dans la plupart des localités des commissions se constituent dans le but d'élever aux défenseurs de la Patrie des monuments capables de rappeler à perpétuité le souvenir de leur mort glorieuse.

L'arrondissement de Sisteron a payé largement l'impôt du sang : une grande page nous sera nécessaire au martyrologe de la nation ; Sisteron doit donc avoir son monument commémoratif. Nous sommes certains qu'il l'aura : les morts ont fait leur devoir, leur souvenir accablerait les vivants qui tenteraient de se dérober. Le Comité qui se présente au public pour mener à bien cette œuvre de reconnaissance patriotique, nous paraît vraiment « à base d'Union Sacrée ». Quand retentit le tocsin de la mobilisation, chacun se leva, en un élan sublime, pour aller prendre sa place, et à personne on ne demanda compte de ses opinions pour l'enrôler sous les drapeaux. Pareillement la mort a fauché dans tous les milieux ; il était donc juste que l'œuvre de glorification de nos chers morts s'accomplit dans des conditions capables de réaliser, autant que possible, l'unanimité morale.

Nous espérons donc que, grâce au généreux concours de tous ceux en qui vibre l'âme de la Patrie, nous pourrons voir un jour sur l'une de nos places publiques un monument par lequel nos morts nous parleront. Ce marbre symbolique dira aux Français d'à présent et à ceux de l'avenir : « Restez unis pour être forts, le patriotisme est une vertu qui affermit les races ; que nos enfants ne commettent plus les erreurs payées si chèrement ; qu'au foyer de la Patrie tous les citoyens puissent se réchauffer, que tous les Français soient bons, que la France soit grande. »

N. R.

Nous publions ci dessous la liste du Comité :

Ont été nommés : *Présidents d'honneur* : MM. Michel et Perchot, sénateurs ; Anglès, député ; Sauvaire, sous-préfet ; Gasquet, maire et conseiller général ; Massot et Pustel, conseillers généraux ; le Commandant Nozeran, commandant d'armes.

*Membres d'honneur* : MM. Rippert, chapelier ; Tardieu, pharmacien ; Rebattu, négociant ; Meisson, boucher ; Arnaud, cordonnier ; le Dr Buès ; Borel, ancien notaire ; de Taillas, président de la Croix-Rouge ; Nicolas, camionneur ; Laborde, notaire ; Sylvestre, propriétaire ; Roman, président du tribunal ; Bontoux et Télène, avoués ; Ducassé et Collet, ingénieurs.

*Comité d'action* : Président : M. Buès G. ; Vice-présidents : MM. Roa et Donzion ; Trésorier : M. Dubreuil, receveur-conservateur des hypothèques ; Trésorier-adjoint : M. Brunet, secrétaire de la sous-préfecture ; Secrétaire : M. l'abbé Richaud ; Secrétaire-adjoint : M. Chastel Henri ; Membres : MM. Siard Marius ; Nevière Georges ; le Dr Robert ; Peignon Martial ; Reynaud Albert ; Esclangon Séverin ; Roubaud Louis ; Massot Louis ; Bonfort Bey-Henri ; Collomb Alfred ; Piauroy ; Michel Benjamin ; Pallet ; Maurel Julien ; le Dr Tron ; Roman Léopold ; Paret Emile ; Laugier, pharmacien ; Pellegrin Adolphe ; Blanc, pharmacien ; Germain Léopold ; Suquet Alexandre ; Clergues Fabien ; Entresangles ; Bouisson ; Bérard ; Léopold Peyrothe, bijoutier

* * *

Le Comité d'action, à l'honneur de porter à la connaissance de tous qu'une collecte publique sera faite prochainement.

Il fait un pressant appel à la générosité de chacun et espère que le public sisteronnais appréciera à sa juste valeur morale la grandeur de l'œuvre entreprise et qu'il s'aura dignement témoigner de son admiration et de sa reconnaissance à la mémoire de nos morts glorieux.

P. S. — Les résultats nominatifs de la collecte publique, seront publiés chaque semaine par la voie des journaux.

## Le Congrès des Démobilisés des Basses-Alpes

Le Congrès des délégués des Amicales et Associations similaires de démobilisés bas-alpins, s'est tenu à Digne le 11 mai, à 2 heures, dans la grande salle de la Mairie.

La séance a été dirigée par le bureau de l'Amicale dignoise. M. Bouquier, avocat, prononce un discours d'ouverture très applaudi et fait adopter, pour la discussion, un ordre

© VILLE DE SISTERON

du jour proposé par ses collègues de Digne. On passe à la vérification des mandats. Près de 5.000 démobilisés bas alpins sont représentés par 105 mandats dont sont porteurs environ 90 délégués.

Puis la discussion commence, souvent confuse, toujours orageuse, sur deux questions, il est vrai, très passionnantes : la question des officiers et celle dite de la politique. Les opinions les plus contradictoires sont exprimées vec une véhémence brève mais acharnée par des camarades tous très profondément convaincus de soutenir la bonne cause. Ne dissimulons pas qu'il a fallu tout le tact, toute la maîtrise de M. Bouquier et de ses dévoués assesseurs pour mener à bon terme, sans incidents facheux, des débats aussi mouvementés.

Bref, à une énorme majorité, le Congrès décide de laisser à chaque groupement local la liberté d'admettre ou de ne pas admettre parmi ses membres, les officiers démobilisés. Sur la politique, tout le monde est d'accord, sans aucune opposition, que la Fédération ne doit être inféddée à aucun parti politique. Toutefois, quelques délégués voudraient que la Fédération adoptât les directives de politique générale propres à sauvegarder les intérêts des démobilisés. Cette proposition est rejetée à une très forte majorité. En somme, sur cette question comme sur celle des officiers, c'est le principe très juste, de l'autonomie des groupements locaux qui a prévalue.

Le Congrès décide que la Fédération admet dans son sein toutes les amicales, toutes les associations, tous les groupements de démobilisés du département dont la réunion formera la Fédération des démobilisés bas alpins. Il fixe la cotisation à 0 fr. 25 par membre.

Le Congrès nomme le Comité fédéral. Pour bien préciser l'état dans lequel nous allons agir, pourquoi n'élèverions-nous pas à la présidence de la Fédération, un brave poilu de deuxième classe, un de ces obcurs soldats auxquels on songeait toujours pour la peine et auxquels on ne songe guère pour le profit et pour l'honneur ? Et, en effet, le Congrès nomme président de la Fédération, le camarade Rigoard, déjà président de l'Amicale de Riez, agriculteur et ancien soldat de deuxième classe. La nomination de ce très sympathique poilu, un des promoteurs de la Fédération est très acclamée.

Les autres membres du Comité fédéral sont les camarades Bouquier, président-adjoint ; Millot, Chastel et Trotabas, vice-présidents ; Nury, instituteur, secrétaire général ; Fabre, secrétaire adjoint ; Jaume, trésorier ; Bonierbale Pierre, Chaspoul Albert, Mollet, Gaubert, Davin, Reymond, Anglès Léon, Turrel, Felizat, Blanc, Chalve, assesseurs. Le Comité devra être complété par quatre assesseurs pour Barcelonnette et par deux autres pour Castellane.

Le Comité fédéral a recueilli les veux des groupes et il est chargé d'en établir un cahier. La séance est levée vers 6 heures. En somme, belle et bonne journée pour la grande cause des démobilisés. En leur nom, toutes nos félicitations, tous nos remerciements vont aux organisateurs de ces premières assises du poilutariat bas-alpin !

## Le but des Amicales de Démobilisés

Depuis quatre mois, un à un, les poilus des vieilles classes sont rentrés dans leurs foyers. Ils ne sont, hélas ! pas tous revenus. Combien sont restés là-haut qui dorment de leur dernier sommeil dans les boues de la Meuse, de la Somme ou de l'Yser ? Que de victimes de la barbarie d'une humanité qui se disait arrivée au sommet de la civilisation !

Ceux qui ont eu le bonheur de reprendre leur place au hôme familial, les rescapés des sanglantes hécatombes, les vieux soldats à la barbe grisonnante, sont tout heureux de se revoir dans les rues tortueuses de notre vieux Sisteron. Bien souvent leurs pensées s'envolent vers les cieux brumeux où reposent les camarades fauchés par la mitraille et leurs regards émus s'arrêtent avec tristesse sur les orphelins de leurs amis d'enfance.

Ils croyaient, ces braves poilus, à toutes les belles paroles qu'on leur avaient prodiguées, quand on avait besoin d'eux. Le bourrage de crânes avait produit de l'effet et ils espéraient, en arrivant à la maison, non pas retrouver le bonheur d'antan, mais au moins l'aide et la sympathie de ceux qui n'avaient pas souffert de la guerre.

Ils avaient lu dans les journaux les belles paroles prononcées par nos gouvernants. On ne les oublierait pas ces « surhommes » a qui on devait tout, s'écriaient les beaux parleurs qui faisaient la guerre dans des secteurs plus tranquilles et plus agréables que ceux du front. La gloire ! Les arcs de triomphe resplendissants ! Le délire de tout un peuple ivre du bonheur de la Victoire !

Quel apothéose merveilleux n'avait-on pas fait briller à leurs yeux !

Et maintenant que le boche est parti, les canons se sont tus, les coffres-forts ne sont plus menacés, la peur, la terrible peur s'est évanouie et le poilu devient plutôt gênant.

« Mais que veulent ils donc tous ces démobilisés avec leurs amicales ? » s'écriait un marchand de "rossignols" qui a largement bénéficié de la situation.

Ce qu'ils veulent ? Mais c'est tout simplement leur place au soleil ! Ils veulent un peu plus de générosité de ces profiteurs de la guerre, de ceux qui ont spéculé, qui se sont enrichis de leurs souffrances. Ils veulent que les enfants de leurs camarades disparus ne soient pas des parias, que leurs veuves ne soient pas en butte à la misère ; qu'on donne de quoi vivre aux mutilés, à ceux qui ne peuvent plus travailler.

Et pour eux ils ne demandent qu'une partie de ce qu'on leur a promis, de quoi se procurer les outils indispensables pour pouvoir manger et nourrir leurs familles, de quoi acheter quelques " frusques " pour eux et leurs enfants.

Voila pourquoi ils se groupent, voilà pourquoi ils fédèrent leurs groupements. Ils sont le nombre, ils veulent être la force

*Un Poilu de la classe 93.*

# Chronique Locale

## SISTERON

**Avis.**— Les oléiculteurs qui n'ont pas encore retiré leur bulletin de déclaration pour paiement de leur prime de l'année en cours sont priés de se présenter sans retard au Secrétariat de la Mairie (guichet n° 2).

**Démobilisés.** — Il est rappelé aux démobilisés bénéficiaires de l'allocation militaire qu'ils sont tenus de remplir un certificat à la Mairie et d'indiquer le jour ou ils ont été rendus à la vie civile.

**Doléances.** — Nous voyons que de la viande congelée a pu arriver à Digne où elle a été vendue 2 fr de moins que la viande ordinaire et a donné toutes satisfactions aux ménagères sous le rapport de la qualité. Notre population ne pourrait-elle bénéficier du même avantage ? Malgré la paix victorieuse, la viande de boucherie va sans cesse en augmentant et il y aurait tout intérêt pour nos compatriotes d'obtenir de la viande frigorifiée. C'est à notre municipalité d'agir.

**Chez les mutilés et blessés.** — Les mutilés et blessés de l'arrondissement de Sisteron venus en très grand nombre à la réunion du 10 courant, remercient leur dévoué président des explications qu'il leur a donné sur la nouvelle loi des pensions, sur le pécule, la prime de démobilisation, l'indemnité aux petits retraités de l'Etat et nombreux sujets interessant au plus haut point les victimes de la guerre.

Il n'est point douteux que lors de l'assemblée générale qui aura lieu très prochainement et à laquelle une délégation de la Société de Digne se fera un devoir d'assister, qu'aucun des membres de la filiale des mutilés et blessés de notre arrondissement ne fera défaut.

**Prisonniers évadés.** — Les trois officiers bulgares qui s'étaient évadés la semaine dernière au cours d'une promenade, ont été repris près de Clelles-Mens, direction de Grenoble et ramenés à Sisteron en compagnie de gendarmes qui veillaient scrupuleusement sur eux.

**Pour Sisteron.** — Vivant dans l'espoir d'une prochaine paix qui nous comblera tous d'une grande joie parce qu'elle dissipera le malaise obscur qui nous étreint, et qui nous étreindra jusqu'à sa signature, nous aimerions voir dès maintenant parmi les démobilisés jeunes et vieux une certaine émulation à reconstituer ou plutôt à réédifier dans notre ville les différentes sociétés qui florissaient avant la guerre En ce temps là chaque dimanche apportait à la population une distraction nouvelle. C'était tantôt la société sportive *Sisteron-Vélo* qui donnait ses intéressantes parties au stand, puis s'étaient les jeunes sociétés de préparation militaire qui défilaient dans nos rues, s'était encore les concerts que donnaient la musique des *Touristes des Alpes*, puis les séances de la Société de Tir, si nous revenons quelques années en arrière.

Au retour de la guerre il appartient à ceux qui peuvent s'en occuper de chercher à remonter ces sociétés, il serait regrettable que par la faute de l'insouciance elles sombrent tout à fait. Il nous semble que l'approche des fêtes patronales soit le moment voulu pour la reconstitution de ces sociétés qui étaient un bien pour la jeunesse et d'un grand profit pour le public. Souhaitons que notre appel soit entendu.

**Secours mutuels.**— La société de secours mutuels de notre ville est peut-être une de celles qui passent inaperçues mais dont le but philantropique n'échappe pas à celui qui imbu du principe de prévoyance s'occupe tant soit peu de mutualité. Afin de recruter un plus grand nombre d'adhérents surtout parmi les démobilisés, la Société a mis à leur disposition une modification au règlement en ce qui concerne leur admission. On sait que passé l'âge de 30 ans, les adhérents avaient à payer 1 fr. 50 de mensualité et 10 francs d'entrée ; aujourd'hui les démobilisés âgés de 35 ans peuvent se faire incrire comme s'ils avaient 30 ans et paient par conséquent 1 fr. par mois et 5 fr. d'entrée. Il est donc de l'intérêt de ceux qui âgés de moins de 35 ans voudraient se faire inscrire, de profiter de cette modification. Ajoutons que le Conseil d'administration a eu à examiner la semaine dernière dix demandes de postulants qui toutes ont été admises.

Nous tenons à la disposition de ceux qui en ferait la demande, des règlements concernant la Société de secours mutuels de notre ville.

**A nos anciens abonnés.** — L'état de guerre avait fait cessé l'envoi du journal à nos abonnés, nous nous empressons dès l'apparition des premiers numéros de les leur adresser. Ceux qui voudront continuer à le recevoir voudrons bien nous prévenir et nous adresser le montant de l'abonnement (8 fr.) en un prochain mandat-poste.

**Avis** — M. Emile PELLEGRIN, démobilisé, informe le public qu'il continue la fabrication de meubles de M. Georges Diebo (ancienne maison V. Colomb), rue Saunerie.

Pour conserver la confiance et le renom acquis par la Maison, M. E. Pellegrin fabriquera n'importe quel meuble avec un fini irréprochable et du bois absolument sec et de 1er choix.

**Changement de domicile.**— M. Maxime Petit, coiffeur précédemment établi place de l'Horloge, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il vient de tranférer son salon de coiffure aux Quatre coins, prés de la Poste.

**Nos compatriotes.** — Notre compatriote M. Max Anglès, frère de notre sympathique député, vient de faire paraître à la *Librairie de la Renaissance du Livre, 78, boulevard St-Michel, Paris*, un excellent livre qui a pour titre :

## La Geôle

L'auteur, pour nous révéler toute la détresse, l'inimaginable martyre des prisonniers français en Allemagne, ne s'est pas contenté de tenir régistre de ses impressions. Il a fait mieux. Il a en quelque sorte, cliché toute la vie d'une escouade de prisonniers. On entend ces malheureux parler, ont les voit agir, tour à tour espérer et perdre l'espoir, s'exaspérer dans d'inutiles révolte, se sentir mourir un peu quand certains de leurs comarades les quittent pour des geôles plus dures encore, ou pour gagner la France si douloureusement désirée. Et ce livre d'histoire vécue, littéralement conçu et exécuté sous la forme du plus humain et dramatique des romans, nous procure une sensation aussi neuve et rare, dans son genre que le firent tour à tour *Gaspard* et *Le Feu*. *La Geôle* sera le livre classique de la Captivité de la Grande Guerre.

*Un vol. in 18 jésus (185+117) à 3 fr. 50 (majoration 30 o/o).*

*La Geôle* est en vente à la librairie Lieutier, rue Droite, Sisteron.

© VILLE DE SISTERON

## ETAT-CIVIL

(du 9 au 16 Mai)

NAISSANCES

Néant

MARIAGE

Entre M. Charles-Edvvin Vebb et Mlle Jeanne-Anne Borrely.

DÉCÈS

Gay Antoine-Léon, 73 ans à l'hospice.


**Un remède bon marché**

Asthmatiques qui souffrez toujours, essayez la Poudre Louis Legras, dont l'efficacité est attestée par des milliers de malades reconnaissants. Cette merveilleuse Poudre calme en moins d'une minute les plus violents accès d'asthme, de catarrhe, d'emphysème, d'essoufflement, de toux de vieilles bronchites. Son prix est à la portée des bourses les plus modestes. — Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 80 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.


**SISTERON-JOURNAL**

est en vente

à MARSEILLE, chez Mme Monié, journaux, kiosque 12 des Allées de Meilhan.

à AIX, chez M. Martinet, tabacs et journaux, cours Mirabeau.

**A vendre** un cabanon en bois recouvert de tuiles, d'une surface de 4 mètres carrés.— S'adresser à M. CLEMENT, ferblantier à Sisteron.

**On demande** à acheter fabrique de chaux de n'importe quelle importance. Donner prix et conditions à M. Joseph Raymond, 6, rue Lafayette, Marseille.

**Etude de Me Alexandre SUQUET**

Licencié en Droit,

Avoué près le Tribunal de Sisteron

## Vente d'une maison

**dépendant de successions vacantes**

Le **mercredi quatre juin** mil neuf cent dix-neuf, à l'audience des criées du Tribunal de première instance de **Sisteron**, à **dix** heures du matin, au Palais de Justice, par devant M. Roman, Président du siége à ces fins commis ;

A la requête de M. Frédéric **Besaudun**, adjudant en retraite, domicilié et demeurant à **Sisteron**, ayant pour avoué constitué Me Alexandre **Suquet**, demeurant à **Sisteron** ;

Il sera procédé à la

**Vente aux Enchères Publiques**

de l'immeuble dont la désignation suit :

**Maison à Sisteron**

**rue Mercerie, n° 9**

élevée de trois étages, avec magasin au rez-de-chaussée, cadastrée sous les numéros 118 p., 118 p., 119, 120 et 803 de la section G.

**Mise à prix : mille francs**

Cet immeuble dépend des successions vacantes confondues de 1° Monsieur Félix-François **Coulon** ; 2° Monsieur Henri **Coulon** ; 3° Mademoiselle Fanny **Coulon** ; 4° Mademoiselle Antoinette **Coulon**, tous décédés à Sisteron, leur domicile.

La vente en a été ordonnée par jugement du Tribunal de première instance de Sisteron du neuf octobre mil neuf cent dix-huit, enregistré.

La vente aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges, dressé par Me Aimé **Bertrand**, huissier, suppléant de Me **Suquet**, alors mobilisé, déposé au greffe.

Sisteron, le 14 mai 1919.

**A. SUQUET.**

Enregistré à Sisteron le mai 1919 ; f° ; case .

Reçu : un franc 88 centimes, décimes compris.

Signé : DUBREUIL.

**Etude de Me Pierre BOREL**

notaire à **Sisteron**

**Mort pour la France**

Suivant acte reçu par M Paul **Borel**, suppléant de l'étude de Me Pierre **Borel**, notaire à Sisteron, le 13 mai 1919, M. Gaston **Colombon**, coiffeur à Sisteron, a vendu au prix énoncé dans l'acte, à M. Maxime **Petit**, coiffeur à Sisteron, le fonds de commerce de coiffure situé à Sisteron, rue Saunerie, n° 2.

Oppositions à faire en l'étude de Me **Borel**, notaire où domicile est élu.

Pour 1er avis :

**P. BOREL**

**Etude de Me Louis ROUBAUD**

NOTAIRE

à **Sisteron** (Basses-Alpes)

# VENTE

de

## Fonds de commerce

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me **Roubaud** notaire à Sisteron le 19 avril 1919, Madame Madeleine Féraud veuve Louis **Gallissian**, cafetière, demeurant à Sisteron, a VENDU à Monsieur Hippolyte **Amieux**, cuisinier, demeurant à Sisteron.

Le fonds de commerce de café, connu sous le nom de **Café du Commerce** exploité à Sisteron, rue de Provence, comprenant : l'enseigne et le nom commercial, la clientèle et l'achandale, le matériel servant à l'exploitation et les marchandises existant.

Entrée en jouissance au 20 avril 1919.

Les oppositions devront être faites à peine de forclusion dans les dix jours de la deuxième insertion et seront reçues en l'étude de Me Roubaud, notaire à Sisteron.

Cette insertion est faite en renouvelle celle parue dans le *Sisteron-Journal* du 10 mai 1919.

Pour deuxième insertion :

**ROUBAUD**, notaire.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER



# DRAPERIES ET CONFECTIONS

## Vve ANDRÉ

**Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes**

Mme Ve Adrien ANDRÉ informe tous ses clients de Sisteron et de la région qu'elle continue son commerce de confections et vêtements sur mesure, avec l'aide de ses enfants et de M. ARMAND, ancien coupeur et voyageur de la Maison. Le vêtement sur mesure se recommande pour sa bonne coupe et le fini de son travail.

**Grand choix de vêtements confectionnés**

**pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants ; Draps et Coutils**

**Grand assortiment de Costumes Première Communion**

**Quartier Maître, Louis XV, Américain, Complet veston**

Costumes et robes Jersey pour garçons et fillettes ainsi que coiffures assorties

**Chemiserie — Bonneterie — Vêtements de travail**

**Le tout sera vendu comme par le passé en toute confiance et à des prix défiant toute concurrence**

# LOCATION D'AUTOMOBILES

**Voitures organisées pour le transport des malades**

## Jean Rullan

**RUE MERCERIE — SISTERON**

## AUX GALERIES SISTERONNAISES

**Raoul COLOMB**

**Traverse de la Place, SISTERON**

MAISON DE CONFIANCE

**Nouveautés** **Lainages** **Soieries**

**Toiles et tissus**

**Lingerie** **Bonneterie**

**Confections pour Hommes, Dames et Enfants**

***VÊTEMENTS SUR MESURE***

**(Grand choix de Complets pour Démobilisés)**

M. Raoul Colomb mobilisé pendant la durée de la guerre, reprenant définitivement la direction des **Galeries Sisteronnaises** remercie sa clientèle de l'avoir toujours honoré de sa confiance et l'informe qu'il fera comme par le passé tous ses efforts pour la contenter en lui offrant le choix le plus complet de ses marchandises aux prix les plus modérés.

# BERLIET

## Camion type C. B. A.

**4 TONNES**

**Véhicule de poids lourd actuellement le plus parfait**

**Nouvelle voiture 15 HP avec lancement et éclairage électrique**

**AGENT REGIONAL :**

**SIBOURD Henri, Garage des Alpes**

**3, Cours Ladoucette, GAP**



© VILLE DE SISTERON

# AUTOMOBILES - CYCLES - MOTOCYCLETTES

VENTE **'PEUGEOT'** ECHANGE

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION AUTOMOBILES, prix très réduits

MACHINES A COUDRE

## FRANCIS JOURDAN

Rue de Provence (à côté du Casino) — SISTERON — Basses-Alpes

---

BIJOUTERIE -- HORLOGERIE -- ORFEVRERIE

BIJOUX DES ALPES

## LOUIS BELLE

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande

*Réparations et transformations en tous genres*

**Montres -- Pendules -- Réveils**

de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

---

## A la Belle Jardinière

Lingerie - Bonneterie - Trousseaux

— Layettes —

Parapluies — Ombrelles

*Dépôt du gant Perrin de Grenoble*

Grand choix de blouses,

jupons, combinaisons, etc

## Mme MORÈRE

SISTERON (BASSES-ALPES)

---

## Imprimerie — Librairie — Papeterie — Maroquinerie

## Pascal LIEUTIER, 25, rue Droite, SISTERON

Impressions commerciales et Administratives

TÊTES DE LETTRES — FACTURES — ENVELOPPES — MÉMORANDUMS

Labeurs - Circulaires - Carnets à Souches - Étiquettes

LETTRES DE MARIAGE, DE NAISSANCE ET DE DÉCÈS

CERTIFICATS DE VIE — MANDATS DE PAYEMENTS — CONVOCATIONS

CARTES D'ADRESSE — CARTES DE VISITE

Prix courants. — Affiches de tous formats

ARTICLES DE FANTAISIE ET DE BAZAR

Fournitures scolaires et de Bureaux

ENCRES DES MEILLEURES MARQUES

REGISTRES, COPIES DE LETTRES

TIMBRES EN CAOUTCHOUC

SOUS-MAINS ET SERVIETTES

Cahiers Écoliers - Crayons - Gommes - Encre à copier


Le gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : Le Maire,

© VILLE DE SISTERON